

Débat d'Orientation Budgétaire 2015

SOMMAIRE

PREAMBULE DU PRESIDENT	2
La traduction des orientations générales adoptées pour 2014.....	3
ACTIONS NOUVELLES.....	3
ACTIONS POURSUIVIES ET COMPLETEES.....	5
Les orientations générales pour 2015.....	7
Les recettes de fonctionnement de Somme numérique.....	7
Autres éléments du budget.....	9
BUDGET PRINCIPAL	9
Les charges de personnel.....	10
Les charges de la structure	10
Les services de l'administration électronique	10
Les Espaces Numériques de Travail.....	10
BUDGET ANNEXE.....	11
Exploitation du centre serveurs	11
Exploitation et commercialisation du réseau.....	11
Fonctionnement des armoires de rue NRAZO et MED.....	11
Les investissements liés à l'aménagement numérique.....	11
Les amortissements	12
Les charges d'emprunt	12

PREAMBULE DU PRESIDENT

L'année 2014 a été marquée pour Somme Numérique à la fois par un renouvellement politique et le démarrage technique des opérations de mise en œuvre du SDTAN, à commencer par la Montée en Débit sur le réseau cuivre dont les premiers effets concrets se font sentir en cette fin d'année.

La mise en place de la nouvelle Délégation de Service Public, en faisant passer la gestion du réseau sous le régime d'affermage, va également constituer un changement dans la manière de préparer le budget annexe 2015. Enfin c'est l'arrivée du FTTH en phase opérationnelle qui marquera le début 2015 avec la désignation des lauréats de l'appel d'offres pour la construction du réseau (le marché a été publié fin octobre).

Globalement, je peux affirmer que le rythme des opérations n'a pas été affecté par les changements de gouvernance, et c'était mon premier engagement vis-à-vis de nos territoires

Mon deuxième engagement était d'aller à la rencontre des élus de terrain et cela a été fait au cours du mois de septembre et d'octobre. Avec une assistance souvent nombreuse, attentive, j'ai pu entendre les aspirations des communes qui aujourd'hui, par le faible nombre de leur population, peuvent penser que nous ne proposons pas de solution pour tout le monde. Il faut répéter que notre objectif reste à moyen / long terme d'amener la fibre optique à chaque habitant. Cela ne sera pas fait en une année ni même sans doute en dix, et les solutions alternatives mises en place comme l'aide à la connexion par satellite, doivent être utilisées dès maintenant. J'espère également, les études sont en cours sur ce point et nous attendons des décisions nationales, pouvoir vous proposer des aménagements au programme de Montée en Débit pour prendre en compte des situations particulières qui se trouvent aujourd'hui impossibles à régler.

Mon troisième engagement était de tenir les dépenses de fonctionnement. En 2014, le comité syndical a décidé de baisser de 35 000 € la contribution d'Amiens Métropole sans compensation par celle des autres membres. Evidemment cela ne peut tenir sur le long terme et m'amène à vous proposer un ajustement en 2015 par une hausse de 4 % des cotisations des membres dont la cotisation est actuellement de 0,50 € par habitant. Cet ajustement doit être rapproché de la hausse globale du budget de fonctionnement de 26 %, liée à l'augmentation d'activité.

La traduction des orientations générales adoptées pour 2014

ACTIONS NOUVELLES

1. CONSULTATIONS DU CONTRAT D’AFFERMAGE 2015 2029

Objectif politique : Désigner l’opérateur d’opérateurs qui accompagnera Somme Numérique dans le développement du Très Haut Débit jusqu’à la réalisation du Très Haut Débit pour tous

Actions prévues : Les études technico économiques en cours vont permettre de définir un programme sur lequel les candidats admis à concourir devront faire leurs propositions et ces projets feront l’objet de négociations au premier semestre 2014. Deux ou trois séries de négociations devraient être organisées.

Le 22 octobre 2013, le syndicat mixte a lancé un appel à candidatures dans le cadre de la procédure de Délégation de service public de type « affermage concessif ». Lors de sa réunion du 9 décembre 2013, la commission de DSP a validé la liste des 4 candidats admis pour la suite de la procédure : SFR, ALTITUDE INFRASTRUCTURE, COVAGE et TUTOR.

Le programme de consultation a été envoyé le 20 décembre 2013 pour une remise des offres fixée au 19 février 2014. Lors de sa réunion du 17 mars 2014, la Commission de DSP a rendu un premier avis sur les offres reçues et a invité le Président à engager les négociations avec les 4 candidats.

Les candidats ont ainsi été reçus le 20 mars pour un premier tour de négociations puis les 12 et 15 mai pour une seconde séance. Ces négociations ont été suivies par une commission spécifique désignée par Jean-François VASSEUR, composée d’élus, d’agents de Somme Numérique, d’Amiens Métropole et du Conseil général, ainsi que d’un représentant de PMP, AMO chargé de suivre le syndicat mixte sur ces projets.

L’analyse des offres s’est poursuivie durant le renouvellement de l’assemblée de Somme Numérique qui a suivi les élections municipales. La commission de DSP s’est réunie le 30 juin 2014 et a validé la proposition du Président, Jean-Claude LECLABART, de poursuivre les négociations avec 2 candidats ; COVAGE et TUTOR.

Suite à un nouvel entretien le 9 juillet avec les 2 candidats, des éléments complémentaires ont été demandés et les candidats ont fait évoluer leurs offres.

En septembre, le Président a décidé de poursuivre les négociations avec un seul candidat afin d’affiner les termes du projet de convention. A ce stade, le Président a convoqué la commission de DSP le 16 octobre afin de lui exposer les raisons de ce choix qui est présenté pour validation au Comité syndical le 12 novembre.

La mise en place de ce contrat pour 15 ans a des incidences financières pour le syndicat mixte, qui seront présentées dans le cadre du budget 2015.

2. MISE EN PLACE DU MARCHÉ DE CONSTRUCTION DU RESEAU FTTH

Objectif politique : Etre en mesure de commencer la commercialisation de la fibre jusque chez l’habitant début 2015

Actions prévues : Les études d’APS des trois plaques identifiées dans le programme 2013 2018 sont en cours fin 2013, et en parallèle a été lancé un marché pour désigner le Maître d’œuvre de la construction du réseau FTTH. La parution du marché de construction devrait intervenir fin du premier semestre 2014 avec début de construction courant second semestre 2014.

Suite à un appel d'offres lancé fin 2013, le syndicat mixte a notifié au groupement ON-X / SAFEGE l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la construction du réseau FTTH tel que défini dans la 1^e phase du programme Somme Très Haut Débit.

Leurs études d'avant-projet ont commencé en juin 2014.

Pour le marché de travaux, il a été décidé de passer par un appel d'offres restreint comprenant 2 lots :

- Lot n°1 : Etudes d'exécution, fournitures, travaux de mise en place et réception des sites techniques du réseau;
- Lot n°2 : Etudes d'exécutions, fournitures, mise en place et réception des infrastructures de linéaire du réseau

La mise en œuvre du marché de travaux connaît un décalage par rapport aux objectifs énoncés ci-dessus. D'une part, l'appel à candidatures a connu un succès auquel on ne s'attendait pas puisque nous avons reçu 8 dossiers pour le lot 1 et 10 dossiers pour le lot 2. D'autre part, il existe un lien étroit entre ce marché et la procédure de DSP puisque le délégataire devait également valider les éléments techniques de construction du réseau pour son exploitation future.

Le 24 septembre 2014, la Commission d'Appel d'Offres a dressé la liste des 5 candidats retenus par lot. Le dossier de consultation du marché de travaux a été transmis aux entreprises concernées le 17 octobre. Les offres sont attendues pour le 17 décembre.

3. ETUDE SUR LES SALLES SERVEURS ET L'EVOLUTION VERS L'ARCHIVAGE

Objectif politique : *Mettre à niveau les salles « têtes de réseau » et centres serveurs de Somme Numérique afin de confier au futur gestionnaire de réseau un équipement en parfait état et de pouvoir assumer les contraintes d'un projet d'archivage numérique à valeur probante.*

Actions prévues : *La société BEITHA a été désignée comme maître d'œuvre pour réaliser un diagnostic, des préconisations et le cas échéant la rédaction de cahiers des charges et le suivi des travaux. L'échéance du projet est à fin 2014 ou en cours d'année 2015.*

La société BEITHA a remis une étude comprenant 2 volets ; l'aménagement des salles techniques du réseau de Somme Numérique et la mise en œuvre du projet d'archivage numérique en collaboration étroite avec le Centre de Gestion du Nord.

Concernant la mise aux normes et l'aménagement des salles, une discussion a été engagée avec le futur délégataire du réseau afin de déterminer les conditions de mise en œuvre. Le syndicat mixte a lancé une consultation pour le changement des systèmes de climatisation afin de pallier au plus urgent.

Concernant le projet d'archivage numérique, les discussions sont en cours avec les différents partenaires. Le comité syndical sera sollicité courant 2015 pour valider le lancement de cette opération et son plan de financement.

4. NOUVEAU MARCHÉ POUR LA PLATE FORME ENT

Objectif politique : *Assurer la continuité du service ENT à la rentrée 2014 /2015 malgré la fin du marché actuel au 31 / 08 /2014, tout en faisant régulièrement jouer la concurrence entre les différentes offres de plateformes ENT avant cette échéance. L'association des partenaires à la sélection de la meilleure offre sera également recherchée.*

Actions prévues : *Le cahier des charges sera mis en place en fin 2013, le marché devant être approuvé au premier trimestre 2014 pour assurer une garantie de continuité des services.*

Sur présentation du rapport d'analyse des offres validé par la Commission d'appel d'offres, le Bureau a attribué ce marché pour la rentrée scolaire de septembre 2014, à la société ITOP pour la mise à disposition de la plateforme ENT et l'ouverture des comptes correspondants et à la société

EDUCLEVER pour les outils d'accompagnement à la scolarité, sans changement donc par rapport au marché précédent.

ACTIONS POURSUIVIES ET COMPLETEES

1. MISE EN ŒUVRE DU SDTAN

Objectif politique : Assurer la mise en service des « NRA MED », armoires de montée en débit, régulièrement à partir de octobre 2014 au rythme le plus proche possible des 10 par mois et de 50 par an et selon la programmation votée par le comité syndical.

Voir aussi « action nouvelle 1 et 2 » pour le FTTH et mise en œuvre de l'aide satellite créée en 2013.

Actions prévues : Il y aura lieu de coordonner le suivi des opérations menées avec Orange et les marchés publics d'extension de réseau nécessaires à leur alimentation ultérieure ainsi que le travail de l'entreprise désignée pour les études d'implantation et les travaux de mise en place des armoires. La commission réseau de Somme Numérique se réunira en tant que de besoin afin d'assurer le suivi et l'association des territoires eu déroulement de l'opération entrée en phase opérationnelle en octobre 2013.

Suite au renouvellement du marché de travaux, c'est le groupement des entreprises IMOPTEL (GRANIOU) et SOGETREL qui assure depuis mars 2014 les travaux d'extension du réseau en fibre optique, à la fois pour la montée en débit et pour les raccordements de sites publics et entreprises. La mise en place de ces équipes a connu un démarrage difficile au 1^{er} semestre. Néanmoins les mises en service commercial des armoires débutent en novembre 2014 et seront supérieures au nombre prévu en 2015.

2. ADMINISTRATION ELECTRONIQUE

Objectif politique : Permettre aux adhérents et aux communes de leur territoire qui le souhaitent de disposer de l'accompagnement pour développer les services Web (gestion de noms de domaines, sites Internet, messagerie collaborative) et les services d'administration électronique (plate forme de dématérialisation du contrôle de légalité conforme aux normes ACTES du ministère de l'Intérieur, plate forme de transmission des pièces comptables aux normes « PES V2 » avec outil de signature électronique et plate forme de publication des marchés publics)

Rechercher un partenariat pour avancer en matière d'archivage électronique et d'ouverture des données publiques.

Actions prévues : Nous prévoyons de renouveler les messages concernant le recours à ces services auprès de collectivités pour accélérer la diffusion de ces outils de productivité qui n'entraînent que très peu de coûts pour leur mise en place. Pour l'archivage numérique, un partenariat est envisagé avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du département du Nord (CDG 59). Un nouveau marché d'infogérance devra également être mis en place au second semestre 2014 pour assurer la continuité du service d'hébergement pour les membres du syndicat

Le syndicat mixte est très sollicité en 2014 par le passage au PESV2, notamment parce que les trésoreries renvoient les communes vers le chef de projets dédié de Somme Numérique. De nouveaux partenariats ont été conclus avec les éditeurs d'outils de gestion financière (JVS, MAGNUS, COSOLUCE...) permettant de faire diminuer les coûts pour les communes, liés à cette nouvelle dématérialisation des échanges.

Somme Numérique a assuré courant 2014 la migration de plusieurs collectivités sur la messagerie collaborative ZIMBRA ; les communautés de communes Ouest Amiens, du Haut Clocher, du Doullennais, les mairies de SALEUX, GLISY et DURY, le syndicat mixte Baie de Somme 3 Vallées.

Le syndicat mixte suit toujours de près l'avancement du projet d'archivage numérique du Centre de gestion du Nord, cf. *actions poursuivies et complétées* ci-dessous.

Suite à une mise en concurrence, le marché d'infogérance des serveurs du syndicat mixte a été attribué de nouveau à la société NEURONNEXION.

La « demande » des collectivités pour les services de Somme Numérique a littéralement explosé en 2014 faisant craindre à moyens constants que nous ne soyons contraints d'allonger les délais de réponse en 2015

3. ENT

Objectif politique : *Il s'agit de poursuivre le rythme quantitatif du déploiement généralisé des ENT en atteignant 600 classes et 14 500 élèves du primaire concernés dans les écoles, et la quasi totalité des collégiens de notre département, en prêtant une attention particulière aux territoires peu avancés dans le projet ; d'assurer une évolution qualitative par l'introduction de ressources numériques locales dans les ENT ; de permettre une meilleure synergie dans la relation école – collègue ; et enfin un suivi évaluatif du développement de l'usage de tablettes.*

Actions prévues : *La disponibilité pour les membres de Somme Numérique et les partenaires de l'Education Nationale doit rester identique à celle des années antérieures, de même que l'animation du partenariat institutionnel autour du projet « ENT Somme Numérique ».*
L'opportunité du renouvellement de l'événementiel 2012 en 2014 sera discutée avec les partenaires du projet.

Dans ce domaine, l'objectif a été dépassé tant dans le primaire que dans les collèges. Le projet a concerné 15 723 élèves du primaire au cours de l'année scolaire 2013-2014 et il couvrira 826 classes pour près de 19 000 élèves d'ici juin 2015. L'événementiel dédié aux ENT dans la Somme devrait être proposé courant de l'année 2015.

L'expérience de la Somme est devenue une référence au regard des nombreuses sollicitations du Chef de projet au niveau national, à la fois par les équipementiers, par les éditeurs de ressources, mais aussi par les autres collectivités. Le rapport d'expérimentation de l'usage des tablettes dans les écoles primaires a été rendu et de nombreuses demandes sont en cours d'étude par les services de l'Education nationale.

4. AUTRES INVESTISSEMENTS RESEAU

Objectif politique : *Terminer la connexion des sites d'enseignement et de recherche d'intérêt régional, programmer le passage au Très Haut Débit des sites publics et d'intérêt prioritaire sur les zones d'extension du réseau définies par le programme de mise en œuvre du SDTAN 2013 2018.*

Actions prévues : *Le technicien réseau dont le poste a été créé en 2012 et recruté en aout 2013 sera principalement affecté à ces opérations, et un nouveau marché sera mis en place (voir Montée en Débit).*

Malgré le renforcement du pôle réseau, le retard d'exécution du marché de travaux a impacté l'avancement de ces projets. Cependant, le syndicat mixte est toujours sollicité pour le raccordement de sites publics au fur et à mesure du déploiement du réseau. L'année 2014 a été marquée par une très grosse montée de la demande des opérateurs pour des connexions d'entreprises et par des programmes importants pour les sites publics de nos membres, avec un total de plus de 80 projets. L'équipe réseau sera, dans le cadre de la DSP, déchargée de la gestion des DICT et des connexions de sites d'entreprises et pourra se recentrer au service du SDTAN et des projets de nos membres.

Les orientations générales pour 2015

1. Construction et commercialisation des premières prises FTTH

L'objectif affiché est de construire les 10 000 premières prises FTTH en 2015, et de préparer la campagne de pré-raccordements de particuliers et entreprises ainsi que le début de la commercialisation.

2. Mise en service des armoires de montée en débit

Les premières armoires opérationnelles sur le territoire seront mises en service fin 2014 ; 2015 doit être l'année où la majorité du programme de montée en Débit sur le réseau cuivre sera réalisée. Des ajustements sont actuellement à l'étude en lien avec les modifications prévues dans l'offre « Point de Raccordement Mutualisé (PRM) » d'Orange.

3. Installation du nouveau délégataire du réseau en fibre optique

La mise en place de l'affermage se fera, rappelons le, sans changement en termes de conditions économiques pour la connexion des sites publics de nos membres. Des ajustements techniques et administratifs sont toutefois à prévoir pour adapter le fonctionnement de notre « Groupement Fermé d'Utilisateurs », qui pourront se traduire par une Charte du GFU sur le modèle de nos chartes des ENT et de la messagerie collaborative.

4. Elaboration du projet d'archivage numérique

Les conditions techniques et financières d'un projet mutualisé avec le Département du Nord (CDG 59) ont été étudiées et présentées au cours de 2014 ; il s'agit maintenant de monter un projet, un plan de financement et de rechercher les conditions d'un subventionnement Etat et /ou Europe et Région sur ce dossier d'un montant estimé à 1 million d'euros, qui donnera la capacité à nos membres d'assurer la conservation de leurs données dématérialisées sous réserve qu'ils se dotent de la compétence d'archivage.

5. Espaces Numériques de Travail – proposition de nouveaux contenus et prise en compte des innovations technologiques pour le matériel

Le groupe spécialisé dans la valorisation de contenus locaux au sein des ENT a déjà produit des résultats ; il en va de même pour l'introduction de nouveaux matériels (tablettes, nouveaux TNI..). Un accent sera également mis sur la communication entre les collectivités les familles et les enseignants à travers les ENT.

Les recettes de fonctionnement de Somme numérique

BUDGET PRINCIPAL

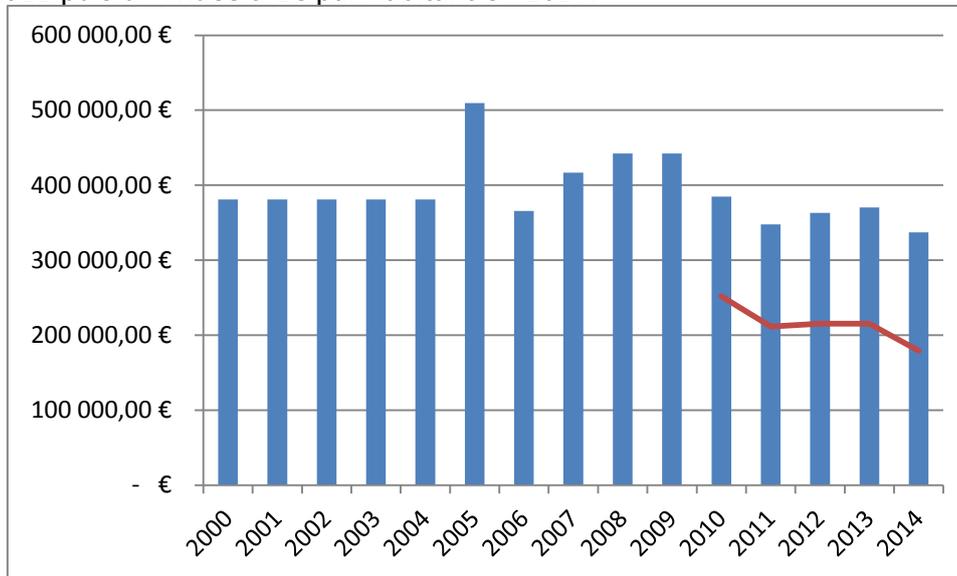
- **La cotisation syndicale** : la cotisation de base était fixée en 2014 à 0,50€ par habitant pour les communautés de communes et 1€ par habitant pour Amiens Métropole. **Faisant suite aux différentes demandes pour réduire l'écart entre la cotisation d'Amiens Métropole et celle des autres EPCI et considérant l'accroissement de l'activité du syndicat mixte au regard des services mutualisés pour ses membres, il est proposé d'augmenter la cotisation des EPCI et du Conseil général de 4% soit 0,52€, en maintenant la cotisation à 1€ pour Amiens Métropole.**

La cotisation des EPCI et du Conseil général a été fixée à 0,45€ pour l'exercice 2011, puis augmentée à 0,50€ en 2013.

A titre d'information, vous trouvez ci-dessous l'évolution des contributions d'Amiens Métropole depuis l'année 2000 :

La structure du budget et la composition des recettes ont évolué ces dernières années. Pour une meilleure comparaison, les données ci-dessous comprennent les cotisations syndicales, la gestion du centre serveurs et la location du réseau de fibre optique. Sont donc exclues les recettes relatives aux ENT, services DSL, frais de gestion télécoms, remboursement d'emprunt et raccordement de sites publics.

La courbe rouge représente l'évolution des cotisations syndicales depuis 2010 ; fixée à 1,20€ par habitant en 2011 puis diminuée à 1€ par habitant en 2014.



- **La contribution au titre du service des ENT** : fixée selon les termes de la Charte de fonctionnement des ENT, cette contribution permet de financer le compte d'accès à la plateforme ENT et ses contenus pédagogiques, déduction faite des subventions perçues au titre du FEDER.
 - o Pour l'année scolaire 2013-2014 : cette contribution a été fixée à 8,32 € tenant compte des dépenses effectives et des subventions perçues.
 - o **Pour l'année scolaire 2014-2015, il est proposé d'inscrire un montant de 10€ par élève. En effet, la subvention FEDER est acquise seulement jusqu'au 31 décembre 2014 et il n'est pas certain que l'augmentation du nombre d'élèves permette de maintenir la contribution au même niveau. Cela sera confirmé après le vote du compte administratif 2014 et l'instruction de notre dossier par l'Autorité de gestion du FEDER 2014 2020 (Région).**

BUDGET ANNEXE

- **La contribution par site public connecté au réseau** : il est proposé de maintenir cette contribution à **840,00 € HT par site public connecté**. Avec la mise en œuvre de la convention de délégation de service public sous forme d'affermage, le syndicat mixte réaffirme sa volonté de maintenir le Groupement Fermé d'Utilisateurs au profit des établissements publics de nos membres connectés au réseau en fibre optique. Contrairement à d'autres territoires, Somme Numérique souhaite garder cette relation privilégiée avec ses membres en négociant la stabilité de cette contribution pour la fourniture d'un accès Internet à Très Haut Débit. Le délégataire va facturer à Somme Numérique le service pour l'ensemble des sites connectés et le syndicat mixte se chargera de facturer les membres concernés.
Le Président souhaite profiter de ce changement pour formaliser une Charte des services dédiée aux sites connectés sur la fibre optique. Cela permettra au syndicat mixte de faire payer les communes qui souhaitent bénéficier du service sans passer par l'EPCI.

- **La contribution au titre de l'accès DSL des sites publics par dégroupage**
 - o ADSL :
 - Frais d'accès au service à 152€ HT par ligne
 - Abonnement mensuel à 13€ HT
 - Option GTR 4 heures ouvrées à 8,10€ HT /mois.
 - Option GTR 4 heures non ouvrées : 22€ HT /mois (+0,10€ pour la protection d'accès sensible)
 - Frais de résiliation : 20€ HT
 - o SDSL :
 - Frais d'accès au service de 355€ HT par ligne
 - Abonnement mensuel de 70€ HT
- Comme pour le service sur fibre optique, cette contribution spécifique est désormais intégrée au catalogue des prix du nouveau délégataire du réseau. Le syndicat mixte aura en charge également de facturer ces services aux membres concernés.
- **Les prestations de raccordement et activation des sites publics ;** les membres contribuent à hauteur du montant des travaux réalisés pour leur compte, avec 5% de frais de maîtrise d'ouvrage pour les études réalisées par les agents de Somme numérique. Une nouvelle fois afin de conserver la relation privilégiée avec ses membres, le syndicat mixte a souhaité garder la maîtrise de ces investissements. Ce mode de fonctionnement reste donc sans changement.
 - **Les recettes de location du réseau :** la commercialisation sera assurée par le nouveau délégataire sur la base de son catalogue tarifaire. Les recettes ne seront plus reversées au budget du syndicat mixte. En contrepartie, le délégataire versera au syndicat mixte des redevances fixes et variables telles que négociées dans la convention de DSP.
 - **La contribution pour le service de messagerie (délibération du 14 octobre 2013) ;**
 - Fonctionnement du service : 15€ HT / an par boîte aux lettres dès la création
 - Option : mise en place d'une licence professionnelle : 20€ HT /an
 - Option : surcoût de fonctionnement pour une licence professionnelle : 5€ HT /an
 - Délégation à Somme numérique du rôle d'administrateur fonctionnel : 5€ HT /an par boîte aux lettres
 - Tous les frais d'accompagnement au changement demandés par les membres seront refacturés selon les prix du marché.

Autres éléments du budget

BUDGET PRINCIPAL

Le budget principal retrace les activités suivantes :

- Fonctionnement de la structure
- Administration électronique
- Espaces numériques de travail

Les prévisions telles qu'exposées au présent DOB font apparaître les équilibres estimatifs suivants pour le budget de l'exercice 2015 :

Rappel budget primitif 2014	Prévision 2015
FONCTIONNEMENT : 1 060 970€ INVESTISSEMENT : 467 500€ TOTAL : 1 528 470€	FONCTIONNEMENT : 1 322 300€ INVESTISSEMENT : 622 200€ TOTAL : 1 944 500€

Les charges de personnel

Le syndicat mixte compte 10 agents dont les salaires sont répartis par services, pour plus de lisibilité des comptes :

Budget principal – sous-budget administration générale :

1. un Directeur
2. une Adjointe au Directeur
3. une Assistante de Direction

Budget principal – sous-budget administration électronique :

4. un Chef de projet Web

Budget principal – sous-budget ENT :

5. un Chef de projet « e-Education et lutte contre la fracture numérique »
6. une assistante de gestion

Budget annexe – sous-budget réseau :

7. Un Ingénieur chargé de la gestion du Système d'Information Géographique
8. Un Chef de projet en réseaux et infrastructures de télécommunication
9. Un technicien réseaux
10. Une assistante administrative et financière

Afin de tenir compte de la montée en charge progressive des activités liées au projet Somme Très Haut Débit, il est proposé, à effectif constant, d'affecter une assistante administrative et financière au budget annexe. La fiche de poste sera modifiée en conséquence.

Les charges de la structure

Les charges de fonctionnement de la structure financées par les cotisations des membres, sont estimées à 457 800€, dont 225 500€ pour le personnel. Les autres charges d'exploitation restent stables.

Les services de l'administration électronique

Ils sont proposés dans la continuité de l'exercice 2014, à savoir la mise à disposition d'un chef de projets Web et la réalisation de formations pour aider les collectivités à développer et utiliser des outils Web, les logiciels de l'ADULLACT, la plateforme de marchés en ligne, la dématérialisation du contrôle de légalité...

Cela représente un budget estimatif de 124 400€ TTC financé par les cotisations des membres.

Les Espaces Numériques de Travail

Le budget des Espaces numériques de travail se décompose en 2 parties :

1. Les ENT primaires financés par les contributions des membres et une participation du FEDER.
Le budget se base sur les objectifs de déploiement annoncés en Comité d'éthique
2. Les ENT collègues financés par le Département de la Somme.

Le budget de fonctionnement prévisionnel des ENT s'élèverait à 717 500€ en dépenses pour 599 300€ de recettes, soit 118 650€ financés par les cotisations des membres.

En prévision, ce sous-budget augmente de 50% par rapport à 2014. Cela est dû à l'augmentation du nombre d'élèves et à l'implication plus forte du Conseil général qui souhaite utiliser désormais les outils d'accompagnement à la scolarité proposés par Somme Numérique dans son marché.

Les investissements du budget principal concernent principalement l'acquisition en groupement de commandes de matériels informatiques pour les ENT dans le cadre d'un groupement de commandes ; ces dépenses sont financées par les membres du groupement et une subvention FEDER pour les tableaux numériques interactifs, à hauteur de 30% actuellement. Somme Numérique intervient pour le compte des membres du groupement et ne procède pas à des opérations d'acquisition et de revente sur ces matériels.

Synthèse

La proposition d'augmentation du budget principal à hauteur de 27%, et ceci malgré le retrait d'un poste au niveau des charges de personnel, révèle la montée en puissance des services mutualisés d'administration électronique et des espaces numériques de travail et une augmentation globale de l'activité largement au delà de celle des cotisations et de la masse salariale.

BUDGET ANNEXE

Le budget annexe retrace les activités relatives au centre serveurs et au réseau.

Les prévisions telles qu'exposées au présent DOB font apparaître les équilibres suivants pour le budget de l'exercice 2015 :

Rappel budget primitif 2014	Prévision 2015
<i>FONCTIONNEMENT : 6 199 665 €</i>	FONCTIONNEMENT : 5 330 000€ HT
<i>INVESTISSEMENT : 15 644 809€</i>	INVESTISSEMENT : 20 067 000€ HT
TOTAL : 21 844 474€	TOTAL : 25 397 000€ HT

Exploitation du centre serveurs

L'infogérance du centre serveurs de Somme numérique, la maintenance des matériels et la mise en œuvre des projets associés représente un budget de 187 500€ HT, stable par rapport à 2014 malgré le renouvellement du marché. A ce jour, seul le service de messagerie fait l'objet d'une facturation prévue dans la charte de fonctionnement associée, soit une recette estimée à 68 500€ HT pour 2015 (principalement utilisé par le Conseil général de la Somme).

Exploitation et commercialisation du réseau

Les charges d'exploitation du réseau évoluent beaucoup avec la nouvelle convention de Délégation de Service Public sous forme d'affermage. En effet, de nombreuses dépenses sont maintenant prises en charge par le délégataire. Par ailleurs, les recettes de location du réseau ne sont plus reversées intégralement mais le syndicat mixte percevra des redevances d'usage fixes et variables.

Le budget de fonctionnement du réseau représentera en 2015 une charge estimative de 732 650€ HT, pour 1 515 000€ HT de recettes prévisionnelles, soit un excédent estimé à 782 350€ HT. Cela correspond à une diminution de près de 40% en dépenses et 30% en recettes.

Fonctionnement des armoires de rue NRAZO et MED

Les coûts de fonctionnement des armoires NRAZO et de montée en débit seront pris en charge par le délégataire.

Les investissements liés à l'aménagement numérique

Le syndicat mixte garde la maîtrise de ses investissements. Dans la continuité de 2014, les projets pour 2015 comprennent :

- Les raccordements de sites publics à la demande des membres (300 000€ HT),
- Les extensions de réseau nécessaires à la commercialisation auprès des opérateurs (200 000€ HT),

- La mise en œuvre du projet Somme Très Haut Débit pour la Montée en Débit et le FTTH (17 766 268€ HT comme prévu dans la délibération fixant l'autorisation de programme et les crédits de paiement de cette opération).

Ce projet est financé par la Région, le FEDER, le Département et l'emprunt. Les communautés de communes ont délibéré soit pour verser leur contribution directement au syndicat mixte, soit pour les verser sous forme d'annuité en remboursement d'un emprunt souscrit par Somme Numérique. Concernant la couverture du besoin d'emprunt, le syndicat mixte a lancé en novembre une consultation auprès d'établissements bancaires pour couvrir le besoin d'emprunt demandé par les EPCI pour la montée en débit (578 375€). Le Président a signé une décision d'emprunt portant acceptation de l'offre de la Caisse des Dépôts à hauteur de 8 932 790€, soit 50% des besoins. L'offre de la Caisse des Dépôts permet une grande souplesse des tirages pendant 5 ans, proche d'une ligne de trésorerie. Cependant, d'autres contacts seront pris courant 2015 pour couvrir le reste (fonds de la Banque Européenne d'Investissement par l'intermédiaire d'établissements bancaires).

Les amortissements

L'amortissement du réseau en fibre optique et des matériels associés représente à ce jour une charge de fonctionnement de 2 051 433€ de laquelle il convient de déduire 519 410€ qui correspondent à l'amortissement des subventions perçues pour la réalisation de ces travaux. L'amortissement constitue en contrepartie une recette d'investissement du même montant.

Les charges d'emprunt

Au 31 décembre 2013, le syndicat mixte a souscrit un total de 37 623 021€ d'emprunts. Le syndicat mixte a lancé une consultation pour contracter l'emprunt lié au programme de montée en débit pour le compte de ses membres qui ont délibéré en ce sens. Cela correspond à un montant total de 578 375€. Les annuités correspondantes seront prises en charge par les EPCI.

Sans compter ce dernier emprunt qui sera souscrit courant décembre, l'annuité s'élèvera en 2015 à 2 379 245€, dont :

- 312 325€ à la charge d'Amiens Métropole
- 1 909 557€ à la charge du Département
- 157 363€ sur les fonds propres de Somme numérique